

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

EXERCICE 2019 / 2020

+ + + + +

Société Nouvelle du Palais d'Emeraude

Casino Barrière Dinard

Sommaire

+ + + + +

Introduction

- A. Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- B. Renseignements juridiques

PARTIE 1 Données comptables

- I. Rapport financier
- II. Patrimoine
- III. Engagements financiers

PARTIE 2 Analyse de la qualité des ouvrages ou des services

- I. Mesures de la qualité de service
- II. Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers
- III. Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers au travers de l'amélioration du bien-être des collaborateurs
- IV. Développement durable et RSE

PARTIE 3 Annexe: Compte-rendu technique et financier

- I. Compte-rendu financier
- II. Compte-rendu technique

PARTIE 4 Perspectives et événements post clôture

Documents joints

Introduction



A. Le rapport annuel du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations règlementaires et contractuelles suivantes :

a. Article du Code de la commande publique

Articles L3131-5, R3131-2, R3131-3 et R3131-4 du Code de la commande publique.

b. Articles du Cahier des Charges

Article 25, Chapitre 5 - Suivi de la délégation par la collectivité

B. Les renseignements juridiques sur l'exploitation

La Société Nouvelle du Palais d'Emeraude (SNPE) exploitant le casino de Dinard est une société par actions simplifiée au capital de 240 000€ dont le siège social est situé 4 Boulevard du Président Wilson Dinard 35800, inscrite au RCS de Saint-Malo sous le n° 340 813 112.

La Société (SNPE) est une filiale directe de Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1.215.144,68 € ayant son siège 33 rue d'Artois − 75008 Paris.

Le contrat de concession de service public a été signé le 18 décembre 2019 pour une durée de 15 ans arrivant à son terme le 30 avril 2035.

Un avenant n°1 a été conclu le 28 octobre 2020.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 21 février 2020 pour une durée de 5 ans expirant le 30 avril 2025

Actionnariat du Groupe Barrière :

La famille Desseigne Barrière, actionnaire majoritaire de la Société Groupe Lucien Barrière détient, depuis le 4 mars 2011, 60 % du capital de Groupe Lucien Barrière, et la Société Fimalac Développement (filiale de Fimalac SA) en détient 40%, après avoir acquis les titres auprès du Groupe Accor.

L'actionnariat de Groupe Barrière n'a pas été modifié sur l'exercice 2019/2020.

Prestations de service réalisées par Groupe Barrière :

La SNPE, en appartenant au Groupe Barrière, bénéficie, en renfort de ses équipes locales dédiées à ses activités, de services transverses fournis par le Siège qui lui procurent à la fois l'impulsion et la stratégie, mais aussi la cohérence et le suivi en mutualisant des ressources dont la SNPE ne pourrait se doter seule.

Dans ce cadre, la SNPE échange directement avec l'ensemble des Directions du Siège, avec qui elle entretient d'étroites relations, à savoir :

- La Direction Générale Casino composée de la Direction des Jeux et de la Direction de la Sécurité,
- La Direction Générale Commercial, Marketing et Technologie Groupe est composée des Directions Marketing & Artistique ; Qualité et Technologies,
- La Direction Générale Hôtellerie & Restauration Groupe,
- La Direction Générale des Métiers Supports & Finances Groupe est composée des Directions Financière, Ressources Humaines, Juridique & Assurances, Responsabilité Sociétale et Environnementale, Technique et Rénovation & Maintenance du Patrimoine, Achats, Audit interne - Contrôle interne et Compliance Groupe, et de la Direction des Opérations Lutte Contre Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) Casinos & Hôtels,
- la Direction de la Communication Groupe.

Cette organisation permet au Groupe Barrière de mettre à disposition des sociétés de son Groupe les expertises nécessaires permettant à la SNPE et aux autres filiales de se concentrer sur la bonne exécution de la délégation de service public dont elle a la charge.

PARTIE 1 Données comptables



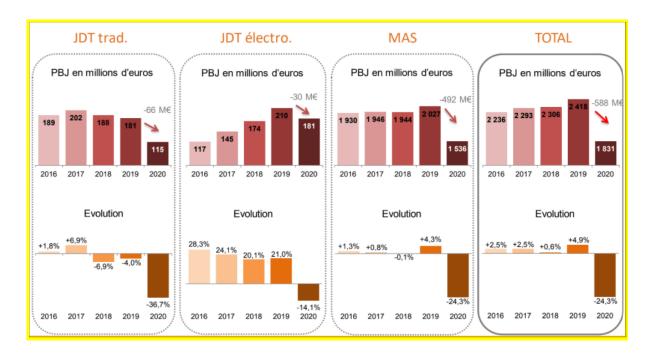
I. Rapport financier

A. Faits marquants au niveau national

Au titre de l'exercice 2019/2020, le Groupe Barrière enregistre une diminution de 124 millions d'euros de son résultat net d'exploitation (-89,5 M€ sur la période) et notamment un déficit de 221,9 millions d'euros de produit brut des jeux par rapport à l'exercice précédent.

Outre les tensions immédiates que cela porte sur la trésorerie, il est crucial de préserver le niveau de résultat opérationnel qui permet le financement des investissements stratégiques non seulement indispensables au développement et à la pérennité des établissements et au remboursement de la dette, mais aussi requis par les délégants dans le cadre des délégations confiées au Groupe.

En 2020, les 202 casinos français ont atteint un total de 1 831 milliards d'euros (-24,3% par rapport à 2018/2019) de Produit Brut des Jeux (PBJ) sur l'exercice. Le marché français déjà en baisse depuis le 1er novembre 2007, date de profonde mutation du marché français des casinos, a connu au cours du dernier exercice une baisse sans précédent de -24,3%, telle qu'illustrée par le graphique suivant:



Au titre de l'exercice 2019-2020, la totalité des régions présentent un PBJ en baisse.

En effet, à un contexte économique et financier déjà délicat pour nos métiers, s'ajoute la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 qui a brutalement frappé tous les casinos et établissements du Groupe Barrière dès le 14 mars 2020 en leur imposant de fermer leurs portes pour de nombreuses semaines et sans préavis. Le Groupe étant particulièrement implanté dans les grands centres urbains et les régions où les mesures sanitaires ont été les plus fortes, il a vu sa part de marché en France reculer de 31,5% au cours de l'exercice précédent à 29,7% en 2019-2020.

Depuis cette date, le Gouvernement a pris et imposé différentes mesures de restrictions telles que fermetures administratives partielles et totales, couvre-feux, interdictions de déplacement, de manifestations et rassemblements publics, abaissement des jauges d'accueil, protocoles sanitaires... le tout entravant drastiquement - voire empêchant totalement - l'ensemble des activités du Groupe et plus généralement tous les acteurs du tourisme et des loisirs, déjà durement fragilisés par les crises sociaux-économiques antérieures.

En outre, cette crise a sensiblement impacté la clientèle des établissements du Groupe puisque la réouverture en juin 2020 a permis d'observer une diminution de la fréquentation au niveau national qui ne s'était pas améliorée au 31 octobre 2020, date de la dernière fermeture administrative totale.

Ainsi, les établissements du Groupe éprouvent des difficultés obérant gravement et durablement les conditions d'exécution des délégations dont elles ont la charge et ce, en dépit des nombreuses actions prises pour réduire au maximum les charges fixes, notamment grâce à la mise en chômage partiel de 95% des effectifs et l'annulation et/ou la suspension des charges courantes (à l'exception de celles indispensables à la sécurité et à l'entretien du bâtiment affecté au service public délégué), d'une part et du bénéfice de certaines des aides accordées par le gouvernement français, d'autre part.

En outre, ces mesures étant largement insuffisantes pour compenser l'absence totale d'activité, nos établissements se sont rapprochés de leurs collectivités délégantes dès le mois de mars 2020 afin d'obtenir l'application notamment des dispositions de l'article 6 de l'ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020, des articles L3135-1 et R3135-1 et suivants du Code de la commande publique et de stipulations éventuellement plus spécifiques le cas échéant incluses dans les cahiers des charges permettant de faire face aux cas de force majeure et situations d'imprévision et ainsi de négocier l'allègement de certaines obligations en vue d'atténuer les conséquences de la crise pesant trop lourdement.

Le contexte était déjà impacté par un certain nombre de décisions majeures relatives à l'activité Casinos en France depuis la signature de notre concession en décembre 2019 :

- la poursuite d'ouverture de nouveaux casinos dans un marché saturé et morose;
- une activité des casinos qui reste très fortement réglementée et hautement taxée ;
- un renforcement au niveau national et international du contrôle financier des particuliers:
- un durcissement constaté des conditions d'éligibilité pour l'obtention de la subvention liée à l'article 34 de la loi n° 95-1347 du 30 décembre 1995 de

finances rectificative pour 1995 modifiée et du crédit d'impôt lié aux manifestations artistiques de qualité.

B. Faits marquants au niveau local

Concernant le casino Barrière Dinard, l'exercice 2019/2020 a été marqué par les événements suivants :

- Compte tenu du contexte inédit de l'épidémie de COVID-19 et des différentes mesures de restrictions prises par le Gouvernement au cours de l'année 2020, l'ensemble des activités de la SNPE ont été fortement entravées. La SNPE n'a pu exploiter le casino et le restaurant uniquement du 1er novembre 2019 au 14 mars 2020 puis du 2 juin au 24 octobre 2020.
- L'ensemble du Casino est soumis au contrôle d'identité ce qui impacte très fortement la fréquentation du restaurant, du bar, des salles de séminaires et in fine de la salle de spectacle.
- Les animations de la Ville dont certaines ont un retentissement national et international ont dû être annulées : le Festival du Film Britannique entre autres. L'impact sur le Casino est fort, celui-ci étant l'un des partenaires majeurs de cette manifestation. Il convient à ce stade d'évoquer le Festival International de Musique de Dinard (31ème édition) , le Dinard Comedy Festival, le Polo Master Tour, le centenaire du Concours d'élégance, le Festival du Podcast, le Festival du Film Historique, le Festival de la BD : certaines manifestations étaient des créations et n'ont pu voir le jour, reportées, délocalisées ou abandonnées, d'autres des événements récurrents, et sont reportées à l'année suivante.

L'activité sur l'exercice 2019/2020 affiche une baisse de chiffre d'affaires avec un produit brut des jeux en diminution de 24.8% par rapport à l'exercice précédent.

Cette décroissance de chiffre d'affaires est la conséquence de la fermeture de notre établissement pendant 87 jours suite aux décisions de fermetures administratives totales. De même, les mesures de fermeture partielles et de couvre-feu ainsi que la mise en place des différents protocoles sanitaires successifs au sein des établissements (tels que les jauges maximales d'accueil de clients dans les établissements recevant du public) ont également impacté négativement nos activités. Dans ce contexte, la SNPE a procédé à une adaptation de son organisation, avec la mise en œuvre d'un contrôle strict de ses coûts et investissements en s'appuyant sur le dispositif de soutien mis en place par le gouvernement (dont le recours au chômage partiel, les reports d'échéances ou exonérations de charges sociales et fiscales).

C. Présentation des méthodes et éléments de calcul (point 1°- b de l'article R3131-3)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Société a appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2005, les nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06. Ces changements de méthode sont sans impact significatif.

Les principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

<u>Calcul des amortissements et des provisions</u>:

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire:

Logiciels	de 1 à 3 ans
Constructions	de 20 ans à 50 ans
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans
Installations techniques	de 5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobiliers de bureau	de 5 à 10 ans

Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La Société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice selon ses meilleures estimations à la date d'arrêté des comptes.dans le respect du principe de prudence.

<u>Commissariat aux Comptes:</u>

Les comptes sont audités et certifiés par le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (63, Rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Cedex).

D. Compte d'exploitation

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur.

Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectés directement à l'exploitation du casino.

Épidémie de Covid-19

L'épidémie de Covid-19 impacte fortement l'activité de la société. L'ensemble des casinos et restaurants ont été fermés mi-mars conformément aux décisions gouvernementales.

Le gouvernement français ayant autorisé la réouverture, à compter du 2 juin 2020, des restaurants et des casinos, le casino a rouvert à partir de cette date, en mettant en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité des clients et du personnel. La SNPE a donc exploité ses activités du 1^{er} novembre 2019 jusqu'à la mi-mars 2020, et du 2 juin jusqu'au 24 octobre.

Dès la fermeture des établissements, la SNPE a procédé à une adaptation de son organisation, avec la mise en œuvre d'un contrôle strict de ses coûts et investissements et en s'appuyant sur le dispositif gouvernemental de soutien mis en place en France (recours au chômage partiel, report d'échéances ou exonérations de charges sociales et fiscales...) et en travaillant avec ses partenaires sur le soutien qui pouvait être consenti.

L'ensemble des projets d'investissement ont été revus et une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels a été appliquée.

Conséquences financières de l'épidémie de Covid-19

Au-delà des pertes opérationnelles importantes, avec une réduction de résultat opérationnel courant par rapport à l'exercice précédent d'environ 709 K€, et ce malgré les aides obtenues et comptabilisées dans le résultat pour environ 329 K€ (prise en charge d'activité partielle des collaborateurs pour 143 K€, exonération de charges sociales et crédits de charges sociales pour 99 K€, et réduction de redevances de cahier des charges pour 87 K€).

Financement et continuité d'exploitation

La SNPE a bénéficié du soutien du Groupe et était redevable au 31 octobre 2020 d'une dette de 5 703 K€ vis-à-vis de celui-ci, lui permettant d'assurer sa continuité d'exploitation.

Le Groupe, dans le cadre de l'épidémie de Covid décrite ci-avant, et pour permettre le financement court terme de ses filiales, a obtenu deux prêts garantis par l'Etat. Un de 50 M€ avec pour échéance initiale le 15 mai 2021 et un de 70 M€ avec pour échéance initiale le 18 décembre 2021. Ces prêts pourront être reconduit suivant un nouvel échéancier à définir sur une période de 5 ans. Le Groupe a demandé le 15 mars 2021 le report au 15 mai 2026 du remboursement du premier prêt.

Documents joints:

Compte annuel de résultat (point 1°- a de l'article R3131-3).

E. Commentaires sur l'évolution du Chiffre d'affaires :

	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	9 547	7 117	-25.5%
Produit Brut Jeux de tables	1 370	1 097	-19.9%
Chiffre d'Affaires Restauration	928	501	-46.0%
Chiffre d'Affaires Autres	176	64	-63.6%
Total Chiffre d'Affaires BRUT	12 021	8 779	-27.0%
Prélèvement	-5 502	-3 966	-27.9%
CA NET	6 519	4 813	-26.2%

Evolution du produit brut machines à sous

En conséquence du contexte de l'épidémie de Covid-19 imposant notamment la fermeture administrative partielle ou totale soit de 87 jours et le respect des protocoles sanitaires au sein des établissements, nous avons été privés d'une partie du chiffre d'affaires engendrant une décroissance d'environ -26%.

Evolution du produit brut des jeux de tables

Suite aux décisions de fermeture administrative entraînant notamment la fermeture des jeux de tables pendant 107 jours et la mise en place des protocoles sanitaires, nous constatons une baisse de 20% du chiffre d'affaires.

Evolution du chiffre d'affaires restauration

Nous constatons une chute de 50% du chiffre d'affaires. La mise en place de protocoles sanitaires à drastiquement limité la possibilité d'organiser des séminaires et banquets : la part de ces manifestations étant importante dans le chiffre d'affaires restauration du casino Barrière Dinard. L'obligation de présenter sa carte d'identité ampute ce secteur d'un chiffre d'affaires (familles, clients de passage, non joueurs) que l'absence de terrasse ne permet pas de combler.

	N-1	N	Ecart N/N-1
Chiffre d'Affaires Restauration	928	501	-46.0%
Chiffre d'Affaires Divers	105	20	-81.0%
Global	1 033	521	-49.6%

F. Evolution du prélèvement versé à la Ville

	N-1	N	Ecart N/N-1
Total des dépenses liées au cahier des			
charges	15	20	5
Prélèvement Communal	1 067	804	- 263
Redevance d'occupation	378	290	-88
Reversement de l'Etat	353	249	-104
Contributions financières	0	23	23
Total contributions Ville	1 798	1 366	- 432
Prélèvement de l'Etat	4 082	2 914	-1 168

Les prélèvements communaux et de l'Etat ont diminué, directement impactés par la baisse du produit brut des jeux.

Il est à noter le soutien par le conseil municipal qui par ses décisions a permis l'atténuation des effets des mesures liées au 1er confinement :

Exonération partielle de la redevance annuelle pour la période de fermeture du 15 mars au 02 juin 2020.

Remise de 5 K€ sur la contribution financière annuelle due au titre du développement touristique et culturel de la commune pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021.

G. Evolution des charges

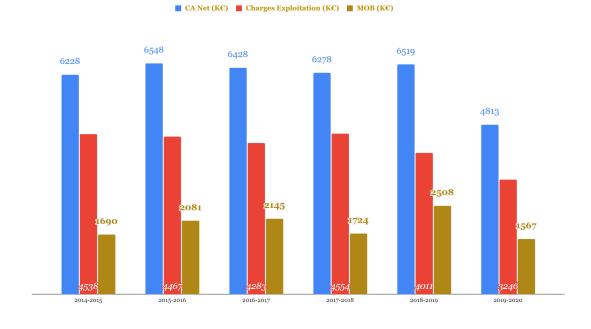
	N-1	N	Ecart N/N-1
Total des charges d'exploitation	5 436	4 572	- 864
dont Masse salariale	2 146	2 002	- 144
dont Achat de matières premières et autres approvisionnements	284	190	- 94
dont Dotations aux amortissements sur immobilisations	803	729	- 74
dont Autres achats et charges externes	2 084	1 428	- 656
dont autres charges	119	223	104

En conséquence de la crise sanitaire du Covid-19, il s'observe au global une diminution des charges liées à l'activité. Toutefois, parmi ces charges, un certain nombre de charges exceptionnelles liées à la gestion de la crise ont pesé sur la SNPE à hauteur de 54 K€.

Les aides de l'Etat sur les cotisations sociales se sont élevées à 99 K€ sur l'exercice. En complément de ces aides, l'activité partielle a été mise en place au sein de la Société, soit une prise en charge des rémunérations des collaborateurs à hauteur de 143 K€.

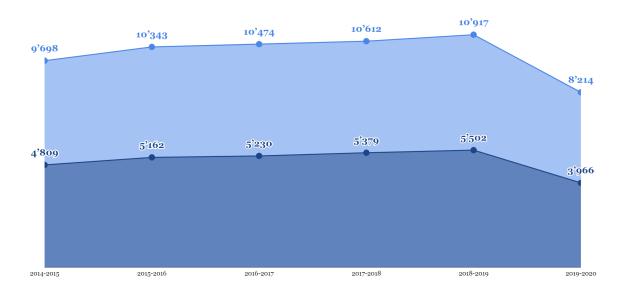
H. Evolution sur 5 ans

Evolution des Indicateurs Economique sur 5 ans



PBJ Total Versus Prélèvement sur 5 ans.

• PBJ Total N (K€) • Prélèvement total (Tous jeux confondus). (K€)



II. Patrimoine

A. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé (point 1°- a de l'article R3131-4)

Le bâtiment du casino appartient à la Commune de Dinard.

Le casino occupe 3 niveaux totalisant environ 2850 m² de surface développée, comprenant :

- le niveau de la mer : salle de réception, salles de séminaire et ou bar d'ambiance.
- le rez-de-chaussée : hall d'entrée, salle polyvalente (spectacles, gala, banquets), 1 salle de MAS et jeux, 1 restaurant, 1 bar des Sports.
- le 1er étage : salle de réception

<u>Description du programme d'investissement prévu au contrat y compris au regard</u> des normes environnementales et de sécurité

Article 15

Le Concessionnaire s'engage sur le programme d'investissement décrit en Annexe 2 du présent contrat à savoir :

- Embellissement extérieur et notamment le toit avec un camouflage qualitatif des tuyaux et un aménagement de sa terrasse;
- Déplacer le restaurant situé actuellement au 1er étage en l'installant dans le salon de la mer (RDC côté Digue avec une vue mer);

- Transformer l'espace actuel du restaurant en bar pour les joueurs et agrandir l'offre et donc les espaces de jeux;
- Rendre accessible l'ensemble de l'établissement ainsi que les ascenseurs;
- Salle de spectacle : réfection des peintures et remplacement des sols, réparation du système de climatisation.
- Isolation phonique et thermique du bâtiment

En plus du programme spécifique de réaménagement du casino ci-dessus, viendra s'ajouter une politique d'investissement capable d'entretenir et de moderniser le produit et l'offre de jeu.

B. Etat du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé (point 1°- b de l'article R3131-4):

• Travaux initiaux prévus au contrat de concession

L'article 15 du contrat de concession susvisé relatif aux investissements est modifié comme suit :

« Conformément au calendrier en Annexe 2A bis, les travaux devront être réalisés au plus tard pour le 31 octobre 2023. »

• Travaux de renouvellement

Le casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

• Autres investissements importants réalisés

Changement de l'onduleur (80 K€)

Investissements offre de jeux, machines à sous, postes Roulette Anglaise Électroniques (270 K€)

La crise sanitaire du Covid-19 a eu pour effet d'entraîner la suspension des investissements non essentiels.

• Travaux prévisionnels pour l'exercice prochain

Dans ce contexte de crise sanitaire et avec une reprise partielle de l'activité à compter du 19 mai 2021, la SNPE poursuit son plan de limitation des investissements.

C. Présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession (point 1°- b de l'article R3131-4)

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrite dans la partie I-1 Présentation des méthodes et éléments de calcul.

D. Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (point 1°- c de l'article R3131-3)

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (Copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

E. Un état des autres dépenses de renouvellement (point 1°- d de l'article R3131-3)

L'établissement emploie une personne affectée à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 218 K€ en entretien maintenance (poste entretien + sous traitance sur ces travaux).

Par ailleurs, le délégataire bénéficie du soutien de la Direction technique du Groupe Barrière pour le pilotage et la mise en œuvre des opérations de maintenance et de travaux.

F. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé (point 1°- c de l'article R3131-4)

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retour est la suivante :

- Valeur brute des biens de retour à la clôture de l'exercice : 3 647 K€
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 3 623 K€
- Valeur nette comptable des biens de retour à la clôture de l'exercice : 24 K€

La situation à la clôture de l'exercice des biens de reprise est la suivante :

- Valeur brute des biens de reprise à la clôture de l'exercice : 2 241 K€
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 2 149 K€
- Valeur nette comptable des biens de reprise à la clôture de l'exercice : 92 K€

La situation à la clôture de l'exercice des biens propres est la suivante :

- Valeur brute des biens propres à la clôture de l'exercice : 4 057 K€
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice : 3 181 K€
- Valeur nette comptable des biens propres à la clôture de l'exercice : 876 K€

III. Engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public (point 1°- d de l'article R3131-4).

Les travaux ont été reportés et devront être réalisés au plus tard pour le 31 octobre 2023.

PARTIE 2

Analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire

(point 2 de l'article R3131-3)



RÉGLEMENTATION DES JEUX

Tout au long de la délégation, le directeur du casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretient des relations suivies avec les autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du Groupe Barrière. Les procédures mises en place par le Groupe en terme de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel au contact de la clientèle, des caisses et des jeux) doivent permettre d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelle mais aussi par des structures internes spécialisées salariées ou non de Groupe Barrière (équipe d'audit interne parfois relayée par des équipes d'audits externes).

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants :

I. Mesures de la qualité de service

A. Nombre d'entrées dans le casino

Exercice 2018/2019	<u>Exercice 2019/2020</u>
193 596	151 622

La première fermeture administrative ayant privé l'établissement du début de saison estivale, le Casino n'a pas bénéficié de l'activité des mois d'avril et mai, qui avait pourtant enregistré 31 820 entrées en 2019.

Malgré les mesures sanitaires en place, la fréquentation a été en baisse à la réouverture. Les jauges imposées sont largement à l'origine de cette baisse. Au total, nous enregistrons 42 000 entrées de moins sur l'exercice.

B. Nombre de couverts (restaurant(s) du casino)

Exercice 2018/2019	<u>Exercice 2019/2020</u>
23 343	10 477
dont 2149 invités	dont 1104 invités

Du fait notamment des fermetures administratives de l'établissement, des jauges imposées pour restreindre le nombre de clients par table, des mesures sanitaires de distanciations sociales diminuant la capacité d'accueil ou encore de l'obligation de l'enregistrement de l'identité des clients du restaurant, nous observons une baisse de 55% du nombre de couverts.

C. Observations significatives de clients sur le registre

Il n'y a pas d'observation de clients sur le registre pour l'exercice.

II. Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

A. Dispositif Qualité du Groupe Barrière

Le Groupe Barrière a mis en place un dispositif qualité très complet pour mesurer la qualité de service offerte aux clients et leur satisfaction.

Le Groupe mesure d'un côté la qualité "produite" via des visites mystères, qui ont lieu sur un rythme défini en amont et qui mesure la qualité délivrée à chaque étape du parcours client, de sa demande de renseignement par téléphone avant son arrivée à son départ de l'établissement. Ces mesures qualité permettent d'identifier les points forts et axes d'amélioration de chaque établissement afin d'enclencher des actions correctives immédiates pour ainsi créer une dynamique de progrès permanente. Le Casino Barrière Dinard se situe en 2019/2020 à la première place nationale des résultats de l'enquête de ces visites mystères.

Et de l'autre côté, le Groupe Barrière mesure en continu la satisfaction de ses clients par l'envoi par mail d'un questionnaire de satisfaction au client après sa visite dans un des établissements du Groupe. Ces retours clients font l'objet d'une attention particulière, notamment en cas d'insatisfaction exprimée, tout comme les commentaires clients laissés sur les différentes sources d'avis (e-réputation).

B. Accueil, informations et suivi des usagers

1. Accueil et informations données aux clients

Qualité de service / Accueil

La qualité d'accueil et de service offerte à nos clients dans nos établissements a toujours été une priorité du Groupe Barrière.

Le Groupe a initié en 2019 une démarche d'entreprise dans le cadre de sa transformation du nom d'ENJOY! Cette démarche va permettre de servir 2 axes de la transformation du Groupe : Enrichir l'expérience Client et l'expérience Collaborateur.

ENJOY! capitalise sur les acquis de la démarche qualité des As de l'Accueil, initiée en 2009 dans les casinos, pour tendre aujourd'hui vers l'excellence relationnelle dont l'objectif premier est d'enchanter le Client.

ENJOY! est une démarche collaborative, qui repose sur un principe fondamental de base : la **Symétrie des Attentions**©, c'est-à-dire que la qualité de la relation entre une entreprise et ses clients est égale à la qualité de la relation entre cette même entreprise et ses collaborateurs. Les collaborateurs sont ainsi traités avec les mêmes égards que les clients.

Des formations et une application dédiée ont été mises en place dans le cadre de cette démarche pour permettre l'auto-observation pour les managers et collaborateurs sur l'appropriation des bons gestes et postures et développer ainsi la culture du feedback bienveillant.

Animations/ Informations:

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités destinées au développement touristique et culturel de la commune.

Ces moyens, tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration, les spectacles et animations. Dans ce cadre, de nouvelles opérations événementielles ont vu le jour afin d'offrir aux clients des expériences innovantes.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels la radio, les affichages et la presse , les réseaux sociaux, la navigation sur Internet ou les applications mobiles.

Ci-dessous quelques communications majeures cet exercice :

- ❖ Le Télégramme : Tribute Téléphone enflamme le casino
- ❖ Le Télégramme : Théâtre. Un meurtre dans une agence de détectives à résoudre autour d'un thé
- ❖ Ouest France : Dinard. Le crime se met en scène au casino Barrière
- ❖ Ouest France : Déconfinement. Le casino Barrière de Dinard a rouvert ses portes



2. Respect des affichages obligatoires

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs des restaurants sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéo surveillance, l'information sur la protection des mineurs...

3. Carré VIP le programme de fidélité

Mis en place depuis 2017, ce programme accessible gratuitement permet de récompenser les clients Barrière tout au long de l'année.

En cumulant des points pour chaque achat effectué (jeu & restauration), nos clients accèdent à un catalogue de récompense varié. Ce programme national offre des avantages à tous ces membres, aux jeux, aux restaurants, aux spectacles et dans les Hôtels du Groupe Barrière.

Pour information, le nombre de cartes actives liées à notre programme de fidélité s'élevait en 2020 à 12727.

4. Prévention pour un Jeu Responsable



Barrière a célébré en 2019 les 10 ans du Jeu Responsable, programme national innovant et unique dédié à l'information et à la prévention des risques de jeu excessif pour ses casinos en France.

Le Jeu Responsable est avant tout une relation de confiance entre le joueur et le casino. Cette confiance doit rester ancrée dans la transparence des règles, le plaisir du jeu et la volonté d'éviter les excès pour tous les joueurs.

Le jeu excessif et les mesures de prévention ou de soin suscitent de plus en plus l'intérêt du grand public, et de la communauté médicale et scientifique. A ce titre, le Groupe Barrière est régulièrement sollicité par des instances de recherches locales et nationales pour partager son expérience sur le sujet du Jeu Responsable et notamment l'usage et les bienfaits de la LVA (81% des joueurs qui avaient souscrit une LVA continueraient à présenter une pratique de jeu réduite un an après la fin de la mesure).

De par notre expérience dans le domaine du Jeu Responsable, Barrière est devenu un référent majeur auprès des institutions publiques (secteur politique, médical, autres), participe régulièrement à des colloques et accueille dans ses établissements des étudiants réalisant des recherches sur les addictions aux jeux.

Nous assistons également à des événements liées à la question des jeux de hasard et d'argent:

- Journées régionales « Jeux d'Argent et de Hasard, quel accompagnement ? quels partenariats possibles ? »
- Conférence à l'Institut Fédératif des Addictions Comportementales: "Jeu d'argent pathologique: La Thérapie Conjugale Intégrative".

En complément, les Casinos Barrière développent des partenariats avec des structures de soins locales afin de réorienter les joueurs nécessitant une aide thérapeutique. A ce jour, 18 établissements ont signé une convention de partenariat avec les CSAPA (Centres de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

Aujourd'hui, il s'ajoute à ce programme l'intervention d'une l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) créée le 16 juin 2020 ayant pour ambition de mettre en place une régulation des jeux d'argent et de hasard unifiée et cohérente afin d'assurer une meilleure protection des joueurs.

Par cette régulation, notre programme se trouve renforcé à la fois dans l'encadrement au travers d'une collaboration étroite avec l'ANJ et la revue de sa stratégie de lutte contre le jeu excessif, mais aussi dans la reprise de la gestion du fichier des interdits de jeu. Un premier rapport de "*Prévention du jeu excessif et de protection des mineurs*" a ainsi été transmis en janvier 2021 par le Groupe à l'ANJ faisant état du bilan annuel des différentes actions menées dans ce cadre au titre de l'exercice 2019-2020.

La gouvernance:

Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et les remontées d'informations des mesures liées au Jeu Responsable, un véritable réseau d'experts s'est organisé, tant au niveau national que sur le terrain.

- **Une commission nationale** : elle élabore la politique de Jeu Responsable et assure son application, son suivi et son bon fonctionnement sur le terrain. Elle se réunit en moyenne quatre fois par an.
- **Des interlocuteurs spécialisés**: des superviseurs et correspondants Jeu Responsable sont en place dans les casinos français et suisses du Groupe. Ils sont en charge de la relation avec les clients et de la mise en place de la politique Jeu Responsable dans leur établissement (suivi des LVA, formation des collaborateurs, ...).
- Le Correspondant Jeu Responsable : Valérie MARTINEZ, Assistante de direction également formatrice « jeu responsable » et Membre de la

Commission Nationale GLB qui est chargée du pilotage du programme de lutte contre l'addiction.

-

- La Commission Locale Jeu Responsable: composée de 5 collaborateurs (dont le Directeur Général et le Correspondant Jeu Responsable), elle s'est réunie 4 fois dans l'année écoulée.

Focus sur la LVA (la limitation volontaire d'accès)

Dispositif phare du Groupe Barrière, la LVA permet au client de choisir un nombre de visites maximum (1 à 8), sur une durée définie (3 à 24 mois), cela sur l'ensemble des Casinos du Groupe.

Chaque engagement de LVA se conclut à l'issue d'un entretien (formalisé par un compte-rendu confidentiel) entre le joueur et le Correspondant Jeu Responsable.

C'est la garantie d'un accompagnement personnalisé et rigoureux.

Depuis 2009, début du dispositif Jeu Responsable :

- 15 407 LVA mises en place par les Correspondants Jeu Responsable
- 16 000 entretiens Jeu Responsable menés auprès des clients

Sur l'année 2019-2020, 17 contrats de Limitation Volontaire d'Accès ont été signés pour le casino, et 1 626 au niveau des casinos français du Groupe. Plus largement, 21 entretiens dédiés au jeu responsable ont été menés.

Ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation scientifique indépendante en 2015. L'étude menée a montré une efficacité, sur du long terme, de la mesure de Limitation Volontaire d'Accès.

En effet, 81% des joueurs qui avaient souscrit une LVA continueraient à présenter une pratique de jeu réduite un an après la fin de la mesure. Pour plus de 6 clients sur 10, le nombre de visites était réduit de plus de 50%.

Cette recherche a permis de démontrer la pertinence de la LVA en tant qu'action de prévention ciblée.

Les collaborateurs Barrière et le Jeu Responsable

Pour être en accord avec l'article 15 de la réglementation des jeux dans les casinos en France qui prévoit que "tout employé de jeu nouvellement agréé devra, dans les 90 jours de sa prise de fonction, bénéficier d'une formation pour une détection en amont, des joueurs à risque", Barrière a mis en place une formation dédiée.

Sur l'exercice 2019/2020, en dépit de la crise sanitaire et des fermetures d'établissements, le Groupe a formé 666 personnes au cours de 176 sessions de formation.

Au sein du Casino de Dinard, les sessions de formation ont permis de former 31 collaborateurs.

La formation est dispensée à l'ensemble des collaborateurs en contact avec la clientèle, au-delà de l'obligation légale de la formation des collaborateurs avec agrément ministériel.

Barrière propose une formation innovante en deux temps:

En amont, un e-learning permettant aux collaborateurs d'acquérir les connaissances relatives à la prévention pour un jeu responsable. Cet e-learning est composé de jeux ludiques et de vidéos.

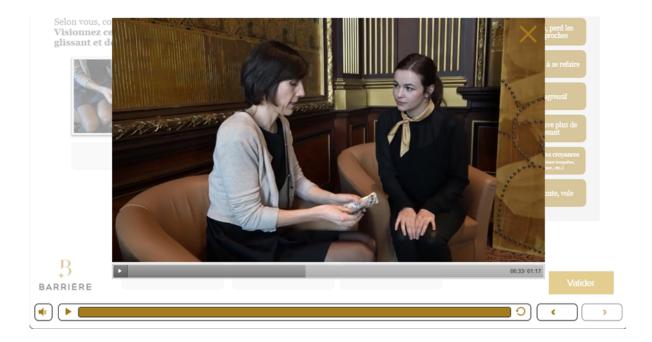
Cette formation digitale est suivie d'une partie en présentiel permettant aux collaborateurs de mobiliser les connaissances acquises par l'intermédiaire de jeux de rôle.

Ce mixte de présentiel et digital permet aux collaborateurs de prendre le temps de se saisir du sujet, facilitant ainsi une meilleure assimilation des connaissances et de leur rôle.

Les objectifs de cette formation mixte sont les suivants : connaître ce qu'est le jeu pathologique, savoir détecter les signaux d'alerte, connaître la politique de prévention du Groupe, connaître son rôle et ses responsabilités dans la démarche Jeu Responsable.

Le support de formation a été revu en 2019. Le contenu a été rédigé par Gérald Gouritin (Référent Jeu Responsable - Membre du Comité de Direction du Casino de Bénodet) et par Alice Tafforin (Référente Jeu Responsable - Psychologue, Groupe Barrière). La réalisation des supports de formation a été effectuée par l'entreprise Fictis Prévention.

Les correspondants JR reçoivent de plus, une formation spécifique à la conduite d'entretien et à la formation des collaborateurs. A l'issue de cette formation un guide édité par Barrière leur est confié afin de mener leur mission.



Centre de Soins en Addictologie

Barrière a souhaité depuis 2012 s'adosser à des structures de soin CSAPA (Centres de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) afin de pouvoir orienter ses clients. Face à la problématique addictive de certains de nos clients et parce que les mesures que nous proposons ne se substituent jamais à une prise en charge thérapeutique, il est nécessaire de bâtir un réseau solide permettant d'aider au mieux chacun d'entre eux.

Barrière travaille à établir et entretenir des liens avec a minima une structure de soins des addictions par établissement, liens formalisés par la signature d'une convention de partenariat.

A fin octobre 2020, 15 casinos/club ont un partenariat formalisé par une convention signée auprès d'un CSAPA et 8 casinos sont en cours de création du lien avec un CSAPA (contacts, premiers RDV ou convention rédigée mais non signée)

Les liens avec les structures de soin

Les démarches entreprises l'année précédente sont en cours de négociations avec le CSAPA de Saint Malo.

La communication du Jeu Responsable

Barrière s'engage à communiquer auprès des clients des Casinos sur le Jeu Responsable afin de leur faire découvrir le programme et de les sensibiliser aux actions menées. Barrière a développé un kit de communication, d'information et de prévention qui se compose notamment :

- d'un site Internet <u>www.préférezunjeuresponsable.com</u>;



- d'affiches et de brochures disponibles dans l'ensemble des Casinos du Groupe, avec un quiz-test validé scientifiquement pour identifier le profil de joueur du client;



- de messages intégrés aux écrans secondaires des Machines à Sous (I-Views) ;
- d'actions de sensibilisation auprès des jeunes, dont la campagne No Tilt! Joue la cool.

C. Ethique et comportement

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance en

créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Le casino s'attache par ailleurs à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

1. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

I - Le principe général

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

II - Organisation du dispositif au sein du Casino

Début 2017, consécutivement aux nouvelles lignes directrices établies conjointement entre le Service Central des Courses et Jeux et TRACFIN sur les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, chaque établissement du Groupe Barrière a substitué au manuel de

Procédures internes existant un « Protocole interne ». Ce dernier comprend un système d'évaluation et de gestion des risques ainsi qu'un dispositif de contrôle interne adapté.

Le Protocole interne fait une évaluation des risques et propose une méthodologie pour s'en prémunir.

Afin de s'assurer de l'efficience de son dispositif, le directeur du casino a institué un Comité LCB-FT constitué de référents chargés de s'assurer de l'application des procédures prévues par le protocole interne.

Annuellement ce Comité réalise une auto-évaluation scorée de son dispositif et établit le cas échéant un plan d'actions visant à remédier aux insuffisances constatées.

A) Référents de l'établissement

Membres du COMITÉ LCB-FT

Identité du déclarant & du correspondant					
Nom Prénom Fonction					
Déclarant	TOUTAIN	Bruno	Directeur Général		
Correspondant	OZANE	Christophe	Directeur machines à sous		

Identité des autres membres			
Nom	Prénom	Fonction	
VITALIS	Christian	Directeur des jeux	
LE BIVIC	Stéphane	Membre du Comité de Direction	
GUEGAN	Jean-Marie	Contrôleur opérationnel	
LEBAILLIF	Sylvie	Contrôleuse Financière	

B) Actions de formations réalisées dans le casino en 2019/2020

Les formations sont dispensées à l'accueil de chaque nouvel employé et des sessions de recyclage sont réalisées auprès du personnel concerné par ce dispositif.

En mars 2021 le Casino Barrière de Dinard a fait l'objet par les agents habilités du service central des courses et jeux d'une inspection du respect de ses obligations relatives à ses obligations relatives à la Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en application des dispositions du code monétaire et financier.

Le dispositif prudentiel a été noté "conforme" par les agents chargés du contrôle. Les efforts de notre action dans ce domaine particulièrement sensible se poursuivent .

C) Contrôle interne & évaluation du dispositif

Le Groupe Barrière a constitué un Comité Tracfin groupe, dont la direction est assurée par M. F. Santerre, en qualité de Directeur LCB-FT, qui guide la démarche et analyse les audits réalisés. Le Comité accompagne également les établissements qui en ont besoin.

2. Dispositif anticorruption

Concernant la conformité à la Loi SAPIN II, le Groupe Barrière a :

- Actualisé sa cartographie des risques de Fraude et Corruption en novembre 2017,
- Actualisé son code éthique (renommé Code de Conduite) en janvier 2018,
- Intégré ce code de conduite au règlement intérieur de tous les établissements du Groupe
- Mis en place un dispositif d'alerte au travers la création d'une adresse mail,
- Mis en place des formations des cadres aux risques de fraude et corruption.

D. Sécurité et sûreté

1. Sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les espaces de production (cuisines, laboratoires..) ont été formalisées dans le "Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire". Ce guide interne des bonnes pratiques d'hygiène, répondant aux exigences de la réglementation en vigueur, garantit au Groupe une conformité totale du PMS (Plan de maîtrise sanitaire). Sur ces bases, le Groupe Barrière a mandaté un organisme indépendant (Mérieux Nutrisciences) chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements selon des fréquences qui varient en fonction du nombre de couverts servis. Des prélèvements bactériologiques de produits et surfaces sont réalisés mensuellement sur l'ensemble des exploitations du Groupe.

De plus le Groupe vient d'engager la mise en place progressive d'un système de traçabilité digitale le progressive d'un système de traçabilité digitale qui renforce l'efficacité des contrôles, et apporte un garantie supplémentaire sur la maîtrise du PMS.

Les autorités administratives officielles et compétentes effectuent des contrôles sur notre exploitation :

- La DDPP (Direction départementale de la protection des populations)
- La DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs référencés et audités, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à nos établissements de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

2. Hygiène et sécurité

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Établissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que l'Apave et le bureau Veritas interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Equipement, ...) intervient tous les un à trois ans suivant les établissements.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

L'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations initiales et continues sur prévention des risques incendie pour le personnel (niveau SIAP 1, SIAP 2 et SIAP 3), et utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et mise à jour chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

3. Sûreté de l'établissement

L'ensemble des établissements du Groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

Contrairement à l'année 2011 où 10 vols à main armée avaient été commis à l'encontre des casinos français, les années suivantes ont été marquées par un net recul de ce type d'agression.

Nous constations, au préjudice d'autres groupes, 1 vol à main armée en 2018 et 3 en 2019.

Il n'en demeure pas moins que les casinos du Groupe Barrière restent fortement mobilisés avec des équipes de sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie.

La Direction Générale poursuit donc son plan d'action et d'investissements destiné d'une part à dissuader les tentatives des malfaiteurs et d'autre part à permettre à nos salariés de travailler dans de meilleures conditions et à notre clientèle de fréquenter nos salles de jeu en toute sécurité.

Dans les régions sensibles, nos établissements ont été équipés de caisses automatiques dont le but principal est de rendre les fonds beaucoup plus difficilement accessibles pour les malfaiteurs en les dissuadant d'entreprendre toute forme d'agression. Ces matériels de sécurité sont très bien perçus par nos personnels ainsi que par nos clients.

Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équipent nos coffres en back office.

D'autre part, certains casinos ont recours dans des zones sensibles à des maîtres-chiens qui surveillent la nuit les accès et les parkings réservés à notre clientèle.

Enfin, les procédures d'arrivée de nos personnels tôt le matin ont été revues pour éviter de nouvelles agressions et prise d'otages.

Il semble aussi très important de rappeler que nous sommes attachés au développement de la concertation et de relations suivies entre l'établissement et la commune pour entretenir une politique adaptée de sécurité en liaison étroite avec les services de police et de gendarmerie. Nous souhaitons ardemment que les propositions qui sont faites par nos directeurs d'établissements pour améliorer la sécurité autour du casino soient bien prises en compte pour le bien-être général de nos clients et de nos personnels.

III. Mesure pour une meilleure satisfaction des usagers au travers de l'amélioration du bien-être des collaborateurs

A. Dispositif de qualité de vie au travail

Dans l'élan de sa transformation, le Groupe Barrière s'engage pour le bien-être au quotidien en remettant les collaborateurs au centre de ses priorités. Des outils sont mis à disposition pour entendre leurs voix afin d'améliorer la qualité de vie au travail.

Supermood est un prestataire extérieur mandaté par le Groupe Barrière pour permettre à ses collaborateurs de s'exprimer en tout anonymat sur des thèmes qui varient chaque mois. Par le biais de 3 ou 4 questions simples, des psychologues du travail en collaboration avec la Direction du Groupe analysent les résultats et déterminent des plans d'action internationaux, nationaux ou locaux en fonction des besoins soulevés par chaque sondage.

Toutes ces données permettent d'avoir des indicateurs précis pour mesurer l'impact des projets transformants et des grands changements au sein du Groupe. La participation à chaque sondage est primordiale afin que les données récoltées soient exploitables et que des actions concrètes puissent s'amorcer dans le but de répondre aux pistes d'améliorations mises en avant par l'ensemble des répondants.

Une fonctionnalité supplémentaire propose d'envoyer à ses collègues un "SuperLike" une fois par semaine afin de remercier, d'encourager ou simplement de rester en contact avec les collaborateurs au sein du Groupe.

Sur le terrain, un ambassadeur par établissement est également présent pour répondre aux questions et accompagner chaque personne dans l'utilisation de Supermood au quotidien. Il est généralement présenté lors des journées d'intégration.

Dans la continuité de cette initiative, le Groupe Barrière encourage ses établissements à améliorer le quotidien des collaborateurs par des actions locales qui favorisent la cohésion d'équipe et animent la vie en entreprise. Aujourd'hui des "Comités Bien-Etre" sont mis en place dans 58% des hôtels et casinos du Groupe. Tous proposent des moments de convivialité entre les collaborateurs (crêpes pour la Chandeleur, soirée du personnel, journée d'intégration...) et certains présentent

leurs actions annuelles sur un planning partagé avec tous leurs collaborateurs. Des ateliers bien-être sont également proposés dans 33% des établissements du Groupe.

Ces initiatives sont vivement encouragées ainsi que le partage des bonnes pratiques entre établissements afin que les actions se multiplient pour arriver à une synergie au niveau du Groupe.

En faisant de chacun de ses collaborateurs un acteur de la Transformation, le Groupe Barrière s'engage à améliorer leur qualité de vie au travail en décentralisant la politique bien-être pour être au plus proche du collaborateur.

B. Campus Barrière, hub de formations et révélateurs de talents

Engagé dans un large processus de transformation, Barrière a lancé Campus Barrière, un programme destiné à la formation, l'excellence et au rayonnement du Groupe et des métiers de demain.

Conscient des mutations constantes des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de casino, et de la nécessité de placer ses collaborateurs au cœur de sa démarche pour assurer un service sans faille, le Groupe Barrière a à cœur de leur offrir une offre de formation optimale pour anticiper les évolutions du secteur, favoriser la mobilité interne et faire rayonner le savoir-faire et les valeurs du Groupe à l'international.

Axé à la fois sur le savoir-faire et le savoir-être, Campus Barrière met ainsi l'épanouissement de ses collaborateurs au centre de ses préoccupations afin de favoriser leur engagement comme leur productivité, libérer leur potentiel et leur créativité et renforcer la marque employeur du Groupe Barrière sur le marché.

Campus Barrière propose un catalogue de formations accessibles à toutes et à tous pour assurer le maintien des compétences grâce à un socle de connaissances commun. En complément, les collaborateurs peuvent bénéficier de formations plus spécifiques offrant à chacun la possibilité de suivre un parcours adapté à ses aspirations.

Ainsi, les parcours passerelles, développés dès 2020, favoriseront la mobilité des salariés tandis que les parcours qualifiants ou de développement, prévus pour 2021, assureront la professionnalisation, l'employabilité et la succession sur les postes clés.

A terme,un programme de développement personnalisé pourrait également encourager la rétention de hauts potentiels au sein du Groupe.

Aujourd'hui, Campus Barrière compte 98 formations et a déjà généré 402 sessions pour un total de 3 646 stagiaires avec, à chaque fois, la même vision : favoriser la prise de hauteur, le temps pour soi et les moments d'échanges entre collaborateurs de différents établissements pour créer un esprit « promotion » au sein de l'ensemble du Groupe.

Par ailleurs, chaque année le Casino Barrière Dinard fait réaliser des formations pour son personnel (voir partie G Effectif).

C. Handicap

Parce que le talent est plus fort que le handicap, le Groupe Barrière asigné son quatrième accord handicap, qui vise à favoriser l'employabilité des personnes handicapées. Cet accord marque les dix ans d'engagement du Groupe en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées, et par conséquent continue à favoriser la diversité des profils de ses collaborateurs.

Convaincu que la vie en entreprise implique la valorisation des compétences, des savoirs-être mais aussi des différences, Barrière et ses partenaires sociaux ont signé, à l'unanimité (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGC, FO), le 4ème accord handicap du Groupe depuis sa première initiative en 2009. Cet accord, qui sera effectif sur une période de trois ans à partir de 2020, marque les dix ans d'engagement de l'entreprise pour l'inclusion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Cette démarche repose sur trois objectifs majeurs : d'une part favoriser l'embauche des personnes handicapées en facilitant l'intégration dans l'environnement de travail et l'accès aux locaux ; d'autre part garantir l'employabilité des collaborateurs en assurant la poursuite de leur activité au sein du Groupe ; enfin, développer des partenariats avec des entreprises protégées et adaptées et recourir à ces structures pour l'achat de biens, de sous-traitance ou de prestations de services.

Pour pérenniser et mener à bien son engagement, le Groupe prévoit diverses actions, parmi lesquelles l'embauche de 50 travailleurs handicapés sur la période de l'accord, dont au moins 60% en CDI. Barrière accompagnera également ses collaborateurs dans leurs démarches professionnelles et administratives et leur assurera des formations professionnelles en fonction de leurs besoins. Parallèlement, le Groupe continuera de sensibiliser l'ensemble de ses 7 000 collaborateurs et managers aux problématiques du handicap, afin de garantir la bonne intégration de ses travailleurs handicapés. Enfin, afin de favoriser les liens entre le milieu protégé et adapté, et le milieu ordinaire de travail, Barrière prévoit de développer davantage le recours aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et aux Entreprises Adaptées (EA), contribuant ainsi à l'emploi indirect des travailleurs handicapés.

Le Groupe a su tirer de ses trois précédents accords une expérience de terrain permettant de proposer un collectif et un environnement de travail propices à l'intégration de travailleurs handicapés.

Au Casino Barrière de Dinard, 5 ETP sont des travailleurs en situation de handicap.

IV. Développement durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale

Planète Barrière : une vision, une démarche

Planète Barrière est la démarche de Responsabilité Sociétale du Groupe. Initiée en 2010 par le prisme de l'environnement, et l'Iso 14 001 (certifiée de 2011 à 2015), Planète Barrière est aujourd'hui une démarche RSE globale ayant pour guide l'ISO 26 000.

Barrière s'engage autour de cinq thématiques :

- Gouvernance & Dialogue
- Relation clients
- Employeur responsable
- Environnement
- Développement local

Fort de ses engagements à travers Planète Barrière, le Groupe souhaite inscrire ses collaborateurs et ses établissements dans une dynamique de prévention et de limitation de ses impacts sur la société.

Le Groupe fait évaluer chaque année sa politique RSE au regard de l'ISO 26 000 par AFNOR Certification et a obtenu 84% à l'évaluation *e-engagéRSE* en octobre 2019.

Les engagements RSE de Barrière

Pour un dialogue constructif et transparent, Barrière s'efforce de répondre aux attentes de toutes ses parties prenantes. Sur le terrain, l'ensemble des Directrices et Directeurs d'établissements travaillent avec les Responsables Développement Durable afin d'impulser et d'animer Planète Barrière

En partenariat avec de nombreux acteurs de la société civile, cette démarche responsable se base sur une méthodologie de cohésion et d'amélioration continue, en faveur de nos clients, de nos salariés, de l'environnement, et des collectivités territoriales.

Le Groupe Barrière reste attentif à la bonne progression du programme pour tous ses établissements et à la sensibilisation de tous ses collaborateurs. Les avancées notables sont nombreuses et les partenariats avec les municipalités offrent de riches perspectives d'une action responsable, soucieuse de conserver pour les générations futures un environnement de vie sain et pérenne.

Pour le Casino Barrière Dinard les actions sont les suivantes :

Nous sommes depuis 2020 "Ambassadeurs" de l'association Parc Naturel Régional Coeur Emeraude, nous avons organisé un loto " développement durable", mise en place d'un menu "bon pour le climat", le partenariat avec la SPA, le noël solidaire....

Une démarche long terme

Gouvernance& Dialogue Renforcer le dialogue avec nos parties prenantes Assurer la transparence et la loγauté dans les affaires Développer une bonne gouvernance **Relation Clients** Développer une expérience client durable Veiller à l'accessibilité de de nos établissement pour les personnes en situation de handicap Développer le programme de Jeu Responsable Impliquer nos clients dans notre démarche Employeur Responsable Développer le capital humain Faire de la diversité une richesse Sensibiliser nos collaborateurs Déploγer le programme de mieux vivre au travail Environnement Faire progresser le bâtiment durable Préserver la biodiversité Favoriser l'économie circulaire : réduire, réutiliser et recycler nos déchets Promouvoir une alimentation responsable, lutter contre le gaspillage alimentaire Développer l'usage des produits éco-labélisés pour l'entretien de nos établissements Développement local Avoir un rôle moteur dans la culture et le patrimoine des territoires Développer l'économie locale

 Valoriser les achats de proximité

PARTIE 3

Annexe : compte-rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service (point 2 de l'article R3131-4)



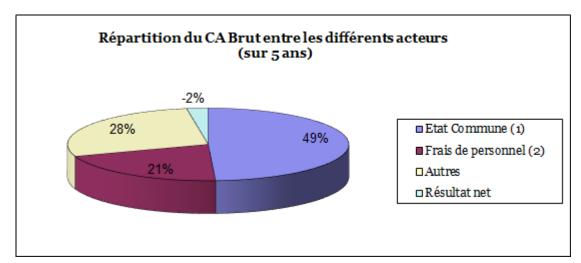
I. Compte-rendu financier

RAPPEL PBJ	N-1	N	Valeur	%
PB MAS	9 547	7 117	-2 430	-25.5%
PB JEUX	1 370	1 097	- 273	-19.9%

Récapitulatif des contributions

<u>Recupitulatif des contributions</u>				
	N-1	N	Valeur	%
- Prélèvement direct (cahier des charges)	1 067	804	- 263	-25%
(Tx = 15%)				
- Reversement 10% du Plvt Progressif de l'Etat	353	249	-104	-29%
(dans un max. de 5% du budget de la ville)				
TOTAL PLVT	1 420	1053	- 367	-26%
	N-1	N	Valeur	%
Contribution spécifique au cahier des charges				
- Dinard Film Festival	15	О	-15	-100%
- Développement touristique et culturel	0	23	23	100%
TOTAL CONTRIBUTION	15	23	8	33%
	,	,		
	N-1	N	Valeur	%
- Redevance d'occupation	378	290	-88	-23%
(lorsque la Ville est propriétaire du terrain et/ou des murs)				
TOTAL redevance domaniale	378	290	-88	-23%
TOTAL GENERAL	1 813	1366	- 447	-25%
		-000		

A. Historique sur 5 ans



_						
	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Total
Chiffre d'Affaires brut	11 710	11 658	11 657	12 021	8 779	55 825
Etat Commune (1)	-6 004	-6 227	-6 017	-6 148	-4 460	-28 856
Frais de personnel (2)	-2 811	-2 624	-2 544	-2 348	-1 708	-12 035
Autres	-2 445	-2 557	-2 808	-5 938*	-2 626	-16 374
Résultat net	450	250	288	-2 413	- 15	-1 440
-						•
Détail (1)						
Prélèvement	-5 162	-5 230	-5 379	-5 502	-3 966	
Loyers versés à la ville	- 352	- 353	- 334	- 378	- 290	
Impôts et Taxes (LF)	- 275	- 191	- 221	- 253	- 181	
Cahier des charges	- 12	- 14	- 14	- 15	- 23	
Impôt société	- 203	- 439	- 69	0	0	
Total	-6 004	-6 227	-6 017	-6 148	-4 460	
(2): y compris participation	75	83	25	O	O	
(2): y compris intéressement	O	20	0	14	0	

^{*}Sur l'exercice 2019, une charge exceptionnelle de 3326 k€ a été comptabilisée, il s'agit d'une subvention accordée au Grand Hôtel de Dinard pour ces travaux de rénovation.

Le compte rendu financier met en évidence que même si notre Groupe et notre casino sont experts dans nos métiers, il n'en demeure pas moins que des données exogènes et imprévisibles ont impacté significativement à la baisse le niveau d'activité prévu dans le compte prévisionnel d'exploitation malgré le maintien des investissements à un niveau significatif.

B. Activités exercées (point 2 de l'article R3131-4)

Dans le cadre de la concession le délégataire perçoit les recettes suivantes :

- jeux
- animation
- restauration
- location de salle

C. Tarifs pratiqués au cours de l'exercice (point 2 de l'article R3131-4)

Les tarifs (et leurs évolutions) appliqués au cours de l'exercice figurent en pièce jointe.

II. Compte-rendu technique

A. Contribution du délégataire dans le cadre du contrat de concession

1. Activités d'animation

a) Rappel des obligations contractuelles

Article 8 du Cahier des charges

b) Programmation dans le casino:

Le Casino Barrière de Dinard a proposé des animations tout au long de l'année :

- ❖ 5 pièces de Théâtre
- 11 soirées DJ
- 2 animations dansantes
- **♦** 1 concert
- ❖ 2 thés dansants
- ❖ 10 animations Belote
- ♦ 6 conférences
- **❖** 32 lotos

Nombreuses soirées ou journées à thème (Epiphanie, Vœux, Chandeleur, St Valentin, Vendredi 13, Grands jeux).

Plan d'animation en annexe

2. Autres contributions au développement touristique

a) Rappel des obligations contractuelles

Article 20 du Cahier des charges

Cette contribution financière au développement touristique et culturel a fait l'objet d'une provision de 23 k€ pour la période du 1er mai au 31 octobre 2020.

b) Actions de promotion et de communication

Les actions de promotion et de communication réalisées dans le cadre de la contribution de 20 k€ :

- **❖** Panneaux à Rennes
- **❖** Parution Ouest France
- ❖ Parution site et magazine Office Tourisme Dinard
- **❖** Annuaire Agendaou
- ❖ Encarts publicitaires guide et magazine
- Encarts publicitaires Le mensuel de Rennes
- Encarts bandeaux Le télégramme
- **❖** Spot radio
- **&** Bâches extérieures affiches

B. Contribution du délégataire au delà du contrat de concession

Au delà de ses obligations contractuelles, le délégataire a contribué activement au développement de l'établissement et de la ville au travers de la mise en place des actions et contributions suivantes au titre de l'exercice :

1. Autres contributions au développement touristique

Mises à disposition gratuite de nos espaces

- ❖ Compagnie Les feux de L'Harmattan
- **❖** Association Coeur Emeraude
- Les Orgues Rive Gauche

C. Restaurant(s) / Bar(s)

1. Cartes et horaires et les jours d'ouverture

Le restaurant L'Appel du Large ouvert tous les jours sauf les lundis et mardis de 12H / 14H et 19h / 22h

Le Bar nommé « Café des sports » : de 11h00 à la fermeture du Casino tous les jours cf annexe 2.

2. Capacité des points de vente

- nombre de places assises : 35 places pour le restaurant / 10 places pour le bar
- métrage linéaire du bar : 8 mètres

3. L'activité

	N-1	N
Nombre de		
Couverts	20 357	9 402
Ticket moyen	38€	42€
CA TTC	1 047 k€	566 k€

D. Effectif

Le nombre de salariés moyen de l'établissement s'est élevé sur l'exercice à 53 personnes. Un effort particulier est apporté à la formation professionnelle continue qui représente 0.6% de la masse salariale et 53 heures de formation pour l'ensemble des salariés (hors e-learning).

1. Tableau des effectifs par secteur d'activité

Au 31/10/2020	Total	Jeux	MAS	Restauration	Autres
Nb de Salariés	53	9	25	15	4

Pendant les périodes de fermeture de l'établissement, la SNPE a dû mettre la majorité de ses effectifs en chômage partiel comme indiqué ci-dessus.

2. Organigramme de l'établissement (non nominatif)

Organigramme mis en annexe

3. Formations réalisées

2020	Formations	Nombre de personnes formées	
EXTERNE	Social média	1	
	Harcèlement sexuel et agissements sexistes	1	
	Sauveteur Secouriste au Travail	1	
	Evacuation, serre file/guide file	7	
E-LEARNING	Protocole sanitaire général	50	
	Mesures sanitaires casino	38	
	Barrière Bet	19	
	Collaborateurs ENJOY!	29	
	Carré Vip	19	

PARTIE 4 Perspectives et événements post clôture

+ + 💠 + +

Partie nationale

A la date de rédaction du présent rapport, nos perspectives sont nulles voire fortement négatives puisque les Casinos sont portes closes depuis le début de l'exercice fiscal jusqu'au 19 mai 2021, date de réouverture progressive et partielle de l'ensemble des établissements.

Pour cette raison, les difficultés du Groupe ne se bornent pas à l'exercice 2019-2020, la crise sanitaire continuant de produire ses effets et s'aggravant même sur l'exercice 2020-2021. En effet, une réouverture progressive à compter de la mi-mai des différents établissements du Groupe permettrait tout juste à celui-ci d'atteindre un Excédent Brut d'Exploitation proche de l'équilibre au 31 octobre 2021 à condition du maintien des aides de chômage partiel et de l'obtention de 10 M€ de prise en charge de ses coûts fixes. Dans cette hypothèse, le résultat net annuel du Groupe devrait être négatif de l'ordre de -80 M€ et son endettement atteindre les 500 M€, obérant pour les prochaines années sa capacité d'investissement et de développement.

Face à cette incertitude et aux difficultés d'exécution des délégations, nous poursuivons nos efforts auprès des collectivités afin d'envisager toutes les mesures possibles en vue du rééquilibrage du contrat de délégation, totalement bouleversé par la crise sanitaire.

Comme nous avons pu commencer à l'observer lors de la première réouverture en juin, il est également à craindre que cette crise impacte durablement notre principale clientèle (désaffectation de la clientèle senior, perte d'habitude, absence de clientèle internationale et d'affaires, difficultés économiques rencontrées par les restaurateurs et commerçants) et bouleverse ses habitudes et ses attentes. Les effets de la crise sur le pouvoir d'achats des ménages risque également de peser sur la reprise.

Le Groupe doit donc se montrer attentif à cette possible évolution qui ne manquera pas de frapper le secteur du tourisme et des loisirs et des casinotiers et restaurateurs. Une partie de nos métiers devra certainement être réinventée pour reconquérir notre clientèle habituelle et en attirer une nouvelle.

Dans un autre registre que la crise sanitaire n'aura pas manqué d'impacter non plus, la présence de sites illégaux de jeux en ligne malgré la libéralisation du marché en France continue de pénaliser l'activité des casinos en France et constitue une menace grandissante face au changement de comportements des consommateurs

qui ont pu se tourner largement vers ces sites alors que les casinos étaient fermés, sans que nous puissions dire s'ils reviendront.

L'article 34 de la loi n°2017-257 en date du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, a mis en place une expérimentation sur les clubs de jeux à Paris pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2018, prolongée de 2 ans. Le Groupe accuse une nouvelle fois une réglementation qui évolue défavorablement sur son activité qui subira ainsi une nouvelle baisse. Par ailleurs, bien que la loi limite cette expérimentation à Paris , il n'est pas exclu que des évolutions puissent être envisagées dans un second temps, sur une extension géographique ou sur l'offre de jeux. Le Groupe se montre très vigilant sur les risques d'extension de cette expérimentation qui aura des répercussions fortes pouvant engendrer des déséquilibres économiques majeurs pour les casinos.

Enfin, le Groupe porte une attention de chaque instant à toute évolution réglementaire ou fiscale qui pourrait une nouvelle fois aggraver la situation financière de ses casinos.

Notamment, les dispositions fiscales visant à rééquilibrer le déficit en France pèsent lourdement dans l'équilibre économique de la concession et rend fragile la pérennité de celle-ci malgré les investissements (eux-mêmes sanctionnés dorénavant par la non déductibilité fiscale d'une quote-part des frais financiers générés par le financement de ces investissements) et malgré les actions permanentes menées en notre qualité de professionnel du secteur des jeux.

Partie locale

Il semble nécessaire de prendre en considération les indicateurs de rentabilité qui rendent pérenne une entreprise et de mesurer l'impact déjà significatif de la fermeture de notre casino depuis plusieurs mois déjà. L'activité totale de l'établissement est stoppée depuis le 24 octobre 2020.

A la date de rédaction du présent rapport, les pertes générées du fait de la crise sanitaire sont importantes.

A titre illustratif, nous vous présentons le résultat net sur 12 mois glissants

Compte de Résultat Synthétique	01.02 au 30.04	01.05 au 31.07	01.08 au 31.10	1.11.2020 au 31.01.2021	Total 12 mois glissant
Total PBJ	1 229	1 751	2 539	0	5 519
CA BRUT	1 345	1 819	2 665	0	5 829
RÉSULTAT NET	-298	-62	268	-615	-707

Et notre perspective de résultat au 31 octobre 2021, sous l'hypothèse d'une réouverture totale courant juin :

Compte de Résultat Synthétique Prévisionnel	1.11.2020 au 31.01.2021	01.02 au 30.04	01.05 au 31.07	01.08 au 31.10	Total estimé au 31.10.2021
Total PBJ	0	0	1 751	2 539	4 290
CA BRUT	0	0	1 819	2 665	4 484
RÉSULTAT NET	-615	-615	-62	268	-1 024

Ce compte de résultat synthétique montre sur la deuxième partie de saison 2021, un résultat ambitieux. Nous mettrons tout en œuvre pour garder notre entreprise bénéficiaire afin de maintenir l'emploi tout en respectant scrupuleusement les consignes sanitaires que le gouvernement nous imposera.

Le soutien, l'écoute et la compréhension dont fait preuve la municipalité de Dinard en cette période particulièrement difficile pour le Casino et le groupe Barrière sont des atouts précieux. Le partenariat entre la ville et le groupe Barrière, qui existe depuis de nombreuses années, est essentiel pour nous permettre de traverser cette crise et pouvoir rebondir lorsque la situation le permettra. Grâce au soutien de la municipalité, acté par un avenant au cahier des charges, le Casino a obtenu une aide financière pendant cette période difficile. Le Casino de Dinard compte sur le même soutien pour cette année 2021 qui débute sans aucun chiffre d'affaires pendant les 6 premiers mois de l'exercice.

Vous connaissez notre attachement à votre territoire et notre volonté de poursuivre à vos côtés nos investissements en faveur de l'attractivité économique, touristique et culturelle de la commune.

DOCUMENTS JOINTS

+ + + +

Tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale

Rapport des commissaires aux comptes

Cartes du restaurant et du bar

Liste des tarifs pratiqués

Plan d'animation

Organigramme

Attestations d'assurance